



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 octobre 2022

Rencontre des autorités administratives et publiques indépendantes : échanges sur les défis posés par la transition numérique

Le 21 octobre 2022, la CNIL accueille les autorités administratives et publiques indépendantes (AAI et API). Cette réunion biannuelle permet de mettre en commun les expériences et a notamment pour objectif d'identifier les actions à entreprendre par les régulateurs pour répondre aux défis posés par la transition numérique.

Au cours de cette seconde session de l'année 2022, les autorités administratives indépendantes (AAI) et autorités publiques indépendantes (API) ont débattu des pistes d'actions pour répondre aux enjeux liés à l'élargissement de leurs champs de compétences et à la complexification des sujets qu'elles sont amenées à traiter dans le cadre de leurs missions.

Les échanges ont notamment porté sur la cybersécurité, le recours aux nouvelles technologies, la formation des agents à la transition écologique pour des administrations durables et écoresponsables et l'amélioration du recueil des signalements des lanceurs d'alerte, au regard des récentes évolutions législatives.

Les AAI et API souhaitent continuer d'adapter leurs méthodes de travail, favoriser la concertation et créer davantage de synergies entre elles pour une régulation efficace et intégrée.



La rencontre a réuni les présidents, secrétaires et directeurs généraux des AAI et API suivantes : l'Autorité de la concurrence, l'Autorité nationale des Jeux (ANJ), l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), l'Autorité de régulation des transports (ART), la Commission nationale du débat public (CNDP) la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

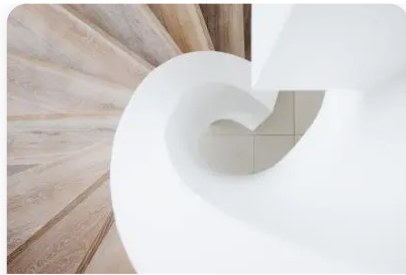
— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

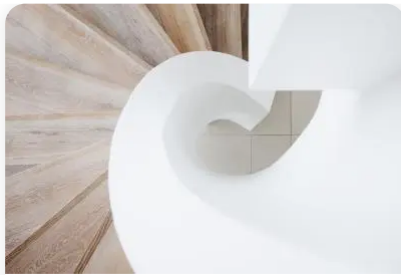




ARTICLE STRATÉGIE

16 janvier 2025

Nos priorités d'action et de supervision

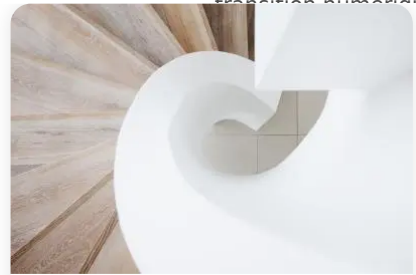


ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

14 janvier 2025

Notre gouvernance



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

05 novembre 2024

La Commission des sanctions



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02